RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES MEMBRES OCCASIONNELS

Du 4 novembre à 0h01 au 18 novembre à 18h00, tous les travailleuses et travailleurs de l'éducation membres du SCFP auront la possibilité de participer à un vote de grève, autorisant le Conseil Exécutif du CSCSO à déclencher une grève si nécessaire pour défendre notre convention collective et obtenir des améliorations lors des négociations.

Voter « OUI » signifie que vous vous joindrez à vos collègues en grève si nécessaire pour :

- Des augmentations salariales
- Une meilleure sécurité d'emploi pour éviter les compressions de personnel
- Une augmentation des effectifs dans toutes les catégories d'emploi et des écoles plus sécuritaires : plus d'emplois permanents!
- Un salaire égal pour un travail égal. Les taux de rémunération des employés occasionnels devraient être les mêmes que ceux des employés permanents. Si l'on s'attend à ce que vous effectuiez le même travail, vous devriez toucher le même taux de rémunération.
- Des droits d'ancienneté renforcés pour les membres occasionnels.

Pour plus d'information sur nos propositions de négociation centrale, **scannez le code QR** pour consulter le site Web.

SCANNE-MOI

DE MEILLEURES ÉCOLES

OSBCU CSCSO
CUPE-SCFP

UN AVENIR MEILLEUR

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE VOTE DE GRÈVE

Voter « OUI » signifie que vous **n'acceptez pas les concessions du gouvernement** concernant les congés de maladie payés, la sécurité d'emploi, les avantages sociaux ou d'autres droits prévus dans votre convention collective.

Vous recevrez un courriel contenant vos identifiants de vote de la part de cupeosbcu@dataonthespot.com lorsque le moment sera venu de voter. Ces identifiants vous permettront de voter en ligne ou par téléphone.

Avez-vous consulté le Guide de préparation financière?

Le SCFP a élaboré un guide de préparation à la grève pour aider les membres à se préparer à une grève. Il comprend des conseils pour se préparer financièrement à une grève et répond à des questions sur l'indemnité de grève et les avantages sociaux.

Indemnité de grève et avantages sociaux :

L'indemnité de grève est de 350 $ par semaine pour un minimum de 20 heures de piquetage ou d'autres tâches de grève approuvées. Pour plus d'information sur l'indemnité de grève et les avantages sociaux, **veuillez consulter le site cscso.ca/ressources-sur-la-greve**

SCANNE-MOI

Restez informés, joignez-vous à la campagne :

1. La meilleure façon de rester à jour sur l'évolution des négociations centrales est de vous inscrire aux mises à jour sur les négociations du CSCSO sur le site web cscso.ca

2. Assurez-vous que l'exécutif de votre section locale dispose de votre adresse courriel personnelle à jour afin de pouvoir vous envoyer le bulletin de vote pour la grève. Vous recevrez un courriel contenant un bulletin de vote électronique lorsque le moment sera venu de voter.

3. Inscrivez-vous à la formation pour devenir chef de piquet en communiquant avec l'exécutif de votre section locale.

rjd/COPE 491

DE MEILLEURES ÉCOLES

OSBCU CSCSO
CUPE-SCFP

UN AVENIR MEILLEUR